Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

MEDIDOR DESINFEKTIONSTÜCHER + NACHFÜLLPACK

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MEDIDOR DESINFEKTIONSTÜCHER + NACHFÜLLPACK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant
SU20 Gesundheitsdienstleistungen
SU22 Professionelle Verwendungen Öffentlicher Bereich (Verwaltung, Erziehung,
PC8 Biozidprodukte (z. B. Desinfektionsmittel, Schädlingsbekämpfungsmittel)
PROC10 Rolleranwendung oder Bürsten
ERC11B Ausgedehnte dispersive Innenanwendung von langlebigen Artikel und Materialien mit hoher oder beabsichtigter Freilassung.
Unterhaltung, Dienstleistungen, Handwerk)
SU20 Health Services
SU22 Professional uses Public sector (administration, education,
entertainment, services, crafts)
PC8 Biocidal products (e.g. disinfectants, pesticides)
PROC10 Roller application or brushing
ERC11B Extended indoor dispersive use of durable articles and materials with high or intended release.

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ITW LLC & Co. KG	
Rue:	Am Eichenbach 14	
Lieu:	D-73054 Eislingen/Fils	
Téléphone:	+49 800 6273002	
e-mail:	info@itwindustrialsolutions.com	
Interlocuteur:	Produktsicherheit Mo. - Do. 8.00 - 16.30 Fr. 8.00 - 14.00	Téléphone: ++49 800 6273002
e-mail:	info@itwindustrialsolutions.com	
Internet:	www.itwindustrialsolutions.com	

Service responsable: Produktsicherheit Mo. - Do. 8.00 - 16.30 Fr. 8.00 - 14.00
Swiss Toxicological Information Centre - Téléphone : +41 44 251 51 51 (in Switzerland dial 145)
United Kingdom : National Poisons Information Service - Phone number : 8448920111
Österreich : Vergiftungsinformationszentrale Vienna - Telefon-Nummer : +43 1 406 43 43
Schweiz : Tox Info Suisse - Telefon-Nummer : +41 44 251 51 51
España : Instituto Nacional de Toxicología - Teléfono : +34 91 562 04 20
România (Romania): Spitalul de Urgenta Floreasca 021 230 8000
România (Romania): Spitalul de Urgenta Floreasca 021 230 8000
CAV “Ospedale Pediatrico Bambino Gesù” – Roma Tel. (+39) 06.6859.3726
CAV “Azienda Ospedaliera Università di Foggia” – Foggia Tel. 800.183.459
CAV “Azienda Ospedaliera A. Cardarelli” – Napoli Tel. (+39) 081.545.3333
CAV Policlinico “Umberto I” – Roma Tel. (+39) 06.4997.8000
CAV Policlinico “A. Gemelli” – Roma Tel. (+39) 06.305.4343
CAV Azienda Ospedaliera “Careggi” U.O. Tossicologia Medica – Firenze Tel. (+39) 055.794.7819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia Tel. (+39) 0382.24.444
CAV Ospedale Niguarda – Milano Tel. (+39) 02.66.1010.29
CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII – Bergamo Tel. 800.88.33.00
CAV Centro antiveleni Veneto – Verona Tel. 800.011.858
Slovakia: National Toxicological Information Centre Bratislava +421 2 5465 2307
Czech Republic: Ministry of Health of the Czech Republic Chemical Substances and Biocidal Products Unit +420 267 082 236
Slovakia: National Toxicological Information Centre Bratislava +421 2 5465 2307

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Deutschland: ++49 800 6273002
Slovakia: National Toxicological Information Centre Bratislava +421

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Quaternäre Ammoniumverbindungen, Benzyl-C12-16-alkyldimethyl-, Klorid 0,25 g, Didecyldimethylammoniumchlorid 0,25 g, Quaternäre Ammoniumverbindungen, C12-14-Alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl-, Chloride 0,25 g, / 100 g
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 alkyldimethyl, chloride 0.25g, didecyldimethylammonium chloride 0.25g, quaternaries Ammonium compounds, C12-14-alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl-, chlorides 0.25 g, / 100 g

Mentions de danger

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Benzisothiazoline. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
85409-23-0	N-Alkyl(C12-14)-N-ethylbenzyl-N,N-dimethylammonium chloride			1-10 %
	287-090-7		01-2120771812-51	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H312 H302 H314 H400			
68424-85-1	N-Alkyl(C12-16)-N-benzyl-N,N-dimethylammonium chloride			0,1-1 %
	270-325-2		01-2119965180-41	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H302 H314 H318 H400			
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium			0,1-1 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 1; H301 H314 H318 H410 EUH071			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			0,005-0.007 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
85409-23-0	287-090-7	N-Alkyl(C12-14)-N-ethylbenzyl-N,N-dimethylammonium chloride	1-10 %
	dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
68424-85-1	270-325-2	N-Alkyl(C12-16)-N-benzyl-N,N-dimethylammonium chloride	0,1-1 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
7173-51-5	230-525-2	chlorure de didécyldiméthylammonium	0,1-1 %
	par voie orale: ATE = 100 mg/kg		
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	0,005-0.007 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100		

Information supplémentaire

Verordnung (EG) Nr. 648/2004 des Europäischen Parlaments und des Rates vom 31. März 2004 über Detergenzien: <1% Desinfektionsmittel Konservierungsmittel: 1,2-Benzothiazolin-3-on , Pyridin-2-thiol-1-oxid
Regulation (EC) No. 648/2004 of the European Parliament and of the Council of March 31, 2004 on detergents: <1% disinfectants Preservative: 1,2-Benzothiazolin-3-one , Pyridine-2-thiol-1-oxide

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Eau additionnée de tensio-actif.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Aucune donnée disponible

Pour le nettoyage

Aucune donnée disponible

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Conseils pour le stockage en commun

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

aucune

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
85409-23-0	N-Alkyl(C12-14)-N-ethylbenzyl-N,N-dimethylammonium chloride			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	18,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,4 mg/kg p.c./jour
68424-85-1	N-Alkyl(C12-16)-N-benzyl-N,N-dimethylammonium chloride			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,64 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,4 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
85409-23-0	N-Alkyl(C12-14)-N-ethylbenzyl-N,N-dimethylammonium chloride	
Eau douce		0,0002 mg/l
Eau de mer		0,0002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,282 mg/l
Sédiment marin		0,282 mg/l
Sol		1,4 mg/kg
68424-85-1	N-Alkyl(C12-16)-N-benzyl-N,N-dimethylammonium chloride	
Eau douce		0,0009 mg/l
Eau de mer		0,0009 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0267 mg/kg
Sédiment marin		0,0267 mg/kg
Sol		7 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition





Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

vêtement de protection:

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Température d'auto-inflammation:		400 °C
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Pression de vapeur: (à 20 °C)		58 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)		293 hPa
Densité (à 20 °C):		0,9 g/cm³

9.2. Autres informations

indice de réfraction: 1,34-1,36

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Autres indications relatives aux conditions de stockage: cf. sous-rubrique 7.2

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Bei bestimmungsgemäßer Verwendung keine Zersetzung bekannt.
No known decomposition if used as directed.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
85409-23-0	N-Alkyl(C12-14)-N-ethylbenzyl-N,N-dimethylammonium chloride				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
68424-85-1	N-Alkyl(C12-16)-N-benzyl-N,N-dimethylammonium chloride				
	orale	ATE 500 mg/kg			
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium				
	orale	ATE 100 mg/kg			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Benzisothiazoline. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets - Résidus

200399 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; autres déchets municipaux; déchets municipaux non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient Benzisothiazoline. Peut produire une réaction allergique.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)